SCHIPMAN FORMATION
25 RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES
Siret : 78933792000076
Mail : contact@schipmanformation.fr
Téléphone : 03 20 71 67 83

Agrément Préfectoral : E 23 059 0017 0
Numéro de formation professionnelle : 31590825659
Code NAF : 8553Z

Programme de formation à la catégorie AM quadricycle léger à moteur du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 7 heures et d'une heure de sensibilisation avec un des deux parents, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide..

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des quadricycles légers à moteur au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de quadricycles légers à moteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

SCHIPMAN FORMATION
25 Rue Germain Delettrez 59310 ORCHIES
Mail : **thierry.laborde@schipmanformation.fr**
Téléphone : 03 20 71 67 83
Siret : 78933792000076
Agrément préfectoral : **E 23 059 0017 0**
Code NAF : 8553Z
Gérant : Thierry LABORDE
Responsable des relations avec les élèves : LEMAY Véronique

3) Les prérequis

- avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)
L'élève ayant suivi une formation initiale dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite et titulaire d'une attestation de fin de formation initiale bénéficie d'une équivalence à la partie pratique du brevet de sécurité routière pour l'option quadricycle léger à moteur

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

7 heures + 1 heure de sensibilisation avec un des deux parents

SCHIPMAN FORMATION
25, Rue Germain Delettrez
59310 ORCHIES
Tél. : 03 20 71 67 83

6) Les véhicules

Les quadricycles légers à moteurs, souvent appelés voiturettes ou voitures sans permis. Par construction, ces véhicules ne peuvent pas circuler à une vitesse supérieure de 45 km/h et la cylindrée doit être inférieure à 50 cm. De plus leur poids à vide doit être de 350 kg maximum et la charge utile doit être inférieure à 200kg. A noter qu'ils peuvent comporter 2 places maximum.

7) Le programme de la formation

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret, prévu à l'annexe 1 et renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

-permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;

-faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs, dangers de la pratique du rodéo motorisé) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation

Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

-les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;

-la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;

SCHIPMAN FORMATION
25, Rue Germain Delettrez
59310 ORCHIES
Tél. : 03 20 71 67 83

-la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements-Leurs rôles

Le port obligatoire du casque et de gants conformes aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A.

Leurs rôles : protection en cas de chutes et de chocs.

Le choix d'un casque adapté. L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port de vêtements adaptés conformes aux dispositions de l'article 4du présent arrêté.

Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

Spécifique quadricycles : le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

2. La découverte des principaux organes du véhicule

-Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ.

Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La présignalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains)-Le réglage du/ des rétroviseur (s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule-Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route)

Durée : 30 minutes

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.

-la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;

-les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle :

-positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;

-franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique

Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le (s) temps d'interruption dédié (s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves.

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

-de l'utilité et du respect de la règle ;

-de la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;

-des facteurs, de la prise de conscience et de la perception des risques.

La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

-s'insérer en sécurité dans la circulation ;

SCHIPMAN FORMATION
25, Rue Germain Delettrez
59310 ORCHIES
Tél. : 03 20 71 67 83

-prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

-freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;

-arrêt et départ en circulation (feux, stop …) ;

-ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

S'arrêter et stationner.

-précautions à prendre avec un cyclomoteur et avec un quadricycle léger à moteur :

-avant de s'arrêter ou de stationner : rechercher la signalisation, les indices utiles, prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, adapter son allure ;

-pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement : prendre les informations, communiquer ses intentions aux autres usagers, s'insérer dans la circulation, adapter son allure.

-spécifique quadricycle léger à moteur : s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité …).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage et adopter une trajectoire sécurisée.

Choisir la position sur la chaussée :

-en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;

-en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées …) ;

-en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts …).

Franchir les différents types d'intersections :

-détecter et identifier le type d'intersection ;

-évaluer la visibilité ;

-adapter sa vitesse ;

-respecter les règles relatives aux ordres de passage ;

-s'arrêter, le cas échéant, et repartir ;

-dégager une intersection.

Changer de direction :

-avertir de son intention ;

-se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts …) ;

-adapter sa vitesse ;

-respecter les règles de priorité ;

-dégager l'intersection.

SCHIPMAN FORMATION
25 RUE GERMAIN DELETTREZ 59310 ORCHIES
Siret : 78933792000076
Mail : contact@schipmanformation.fr
Téléphone : 03 20 71 67 83
Agrément Préfectoral : E 23 059 0017 0
Numéro de formation professionnelle : 31590825659
Code NAF : 8553Z

Séquence 5 : sensibilisation aux risques

Durée minimale : 1 heure

1. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Si les conditions le permettent, cette séquence est collective. Par ailleurs, elle peut être intégrée et organisée dans le cadre de la partie théorique d'un rendez-vous pédagogique de l'apprentissage anticipé de la conduite définit à l'article R. 211-5 du code de la route.

Cette séquence vise à :

-informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ;

-informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret.

L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

-les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;

-les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;

-les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;

-les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;

-la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;

-la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;

-l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

2. A l'issue de cette séquence, l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière délivre aux élèves les attestations de suivi de la formation, renseignées et signées, en présence du ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.